

## **Formation statutaire interministérielle des inspecteurs/trices hygiène et sécurité de la fonction publique de l'Etat 2009**

### **INDIVIDUALISATION / MODULARISATION**

Un certain nombre de thèmes seront modularisés cette année, c'est-à-dire **qu'ils seront suivis uniquement par les IHS qui en auront formulé la demande en liaison avec leurs référents**. Il s'agira comme demandé par les stagiaires puis par la Dgafp de s'appuyer sur les expériences et pratiques des IHS. Ils pourront se dérouler simultanément, c'est-à-dire que les demandes devront être priorisées.

#### **De quoi s'agit-il ?**

La *Démarche d'individualisation* : elle prend en compte :

- La spécificité des parcours antérieurs des stagiaires
- L'importance des travaux collectifs (apprendre ensemble pour ensuite faire ensemble dans l'activité professionnelle)
- La nécessité de co-élaborer des séquences de formation pour concrétiser l'interaction entre un projet de formation institué et des projets de formation individuels (des temps de formation dont les contenus ne sont pas connus à ce jour ont été réservés)

#### **L'*Individualisation / modularisation***

Certains temps de formation sont découpés pour tenir compte à la fois des objectifs de formation et des acquis des stagiaires. Les modules (unités de formation autonomes qui ont pour particularité de pouvoir être assemblées entre elles de différentes façons

#### **Les *incidences de cette démarche***

La formation individualisée / modularisée impose un changement en profondeur des pratiques, des organisations, des relations entre acteurs et reconsidère la place de l'apprenant. Les acteurs de la formation ne sont plus seulement des enseignants ou formateurs mais aussi des professionnels médiateurs des savoirs et expériences existants et également en cours de construction.

La modification des pratiques des intervenants passe par la prise en compte du positionnement, le développement de pratiques d'autoformation et l'utilisation de méthodes et d'outils pédagogiques variés.

#### **Le rôle de la Mission**

La Mission assurera une assistance spéciale pour :

- d'une part, aider à la conception des modules qui devraient être revisités
- d'autre part, concevoir un ou plusieurs modules qui feraient l'objet d'une demande partagée par les stagiaires et qui n'auraient pas été prévus initialement.

Pour permettre aux intervenants de s'organiser en terme de disponibilité et de conception pédagogique :

- un pré programme de répartition des interventions sera réalisé
- les séquences ont été placées le plus tard possible (fin 2009) et l'équipe s'engage à donner le cadre des intervention pour début septembre.

### **Le rôle des intervenants**

Les intervenants auront parfois à revisiter leurs pratiques, leurs supports, leurs outils leur démarche pour prendre en compte l'existant (expériences, pratiques, demandes).

### **Le rôle des référent(e)s et des IHS**

La clé de la réussite dépend en premier lieu de l'implication des référent(e)s et des IHS pour accompagner et réaliser les travaux sur le poste de travail et étudier les parcours antérieurs des IHS au regard de leurs nouveaux champ d'action et de leurs nouvelles fonctions pour formuler les demandes d'individualisation les plus précises et les plus adaptées.

Ils peuvent compter sur une assistance permanente de la Mission à cet effet.

### **Les thèmes modularisés seront les suivants :**

Amiante  
Risque biologique  
Conception des locaux de travail / Coordination SPS Risque BTP  
Equipements de travail / manutentions manuelles / TMS  
FPT Acfi  
Rayonnements ionisants  
Risque routier  
Sécurité des agents de l'Etat  
Autres interventions co-construites avec les IHS

### **Ils seront complétés par des Conférences :**

Grippe aviaire /porcine, Risques majeurs, Nanotechnologies

### **Conditions générales de réussite :**

La mobilisation de tous les acteurs pour anticiper les évolutions ou la conception des nouveaux modules (transmission des fiches d'inscription, synthèse des demandes, informations des intervenant(e)s).